

Déclaration préalable de Roger Abiven, représentant d'AE2D

Soutenue par l'ensemble du collège écologiste (*Agir pour un environnement et un développement durables, Bretagne vivante, Consommation logement et cadre de vie, Eau et rivières de Bretagne, Groupement mammologique breton, Sortir du nucléaire Cornouaille, Vivre dans les monts d'Arrée*)

A partir des remarques et rappels qui suivent :

- l'avis défavorable émis à l'unanimité par la Commission d'enquête publique, avis essentiellement motivé par le fait qu'il n'y avait pas d'urgence démontrée à démanteler alors que le site d'entreposage des déchets activés (ICEDA) ne sera opérationnel qu'en 2014 et aussi par le fait qu'EDF n'a pas apporté de réponse aux réserves et recommandations de la CLI et de la CLE. Dans cet avis, la Commission demande que la CLI dispose de moyens financiers nécessaires pour mener sa mission d'information et **faire procéder à des expertises contradictoires**.
- Les points n°7 et 8 des observations et recommandation annexées à l'avis de la CLI concernant l'état radiologique initial (3.3) et la modification de la radioactivité au cours des opérations de démantèlement par les rejets (3.4)
- la lettre que vous ont adressée les 7 associations du collège associatif de la CLI, le 28 septembre 2010. Par cette lettre, nous demandions une révision du cahier des charges concernant la mission d'expertise radiologique du site des Monts d'Arrée prenant en compte les remarques et recommandations de la Commission de Recherche et d'Information sur la Radioactivité (CRIIRAD). Vous nous avez répondu le 21 octobre 2010. Cette réponse ne nous satisfait pas.
- vous avez appuyé par votre lettre du 27 novembre 2009 notre demande de débat public sur la question globale du démantèlement des installations nucléaires, demande adressée le 8 mai 2008 au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et au Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette demande n'a pas à ce jour reçu de réponse.
- l'ordre du jour de la réunion de la CLI du 16 novembre, ordre du jour qui comporte l'examen des prescriptions techniques de l'ASN dont nous avons demandé qu'elles nous soient transmises avant la réunion, ce qui n'a pas été suivi d'effet.

Nous vous demandons de solliciter préalablement à l'examen de l'ordre du jour, l'avis de la CLI sur

- ✓ la révision du cahier des charges concernant la mission d'expertises contradictoires de la CLI sur l'état radiologique du Site des Monts d'Arrée
- ✓ la relance d'une demande de débat public national, suite à l'absence de réponse aux courriers adressés aux autorités en ce sens.